

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

N° 20.1
Chrono 16115

Rapporteur : Madame Christiane AMIEL-DINGES

Service : Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques

**Commission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE**

Objet : Dispositifs de soutien aux déplacés ukrainiens.

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu la Charte des Nations Unies,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-10 et L.2121-12 et L.2121-29,

Vu la délibération n° 0.2 du Conseil municipal du 4 mars 2022 approuvant la participation de la ville de Nice au plan de soutien en faveur du peuple ukrainien,

Considérant l'engagement, dans la nuit du 23 au 24 février dernier, par la Fédération de Russie d'une attaque militaire contre l'Ukraine,

Considérant la situation humanitaire en Ukraine suscitée par l'invasion du pays par la Russie, d'une part, et la demande des autorités ukrainiennes, formulée auprès des pays membres de l'Union européenne, et de la France en particulier, de bénéficier d'une aide en faveur des populations victimes du conflit, d'autre part,

Considérant que la ville de Nice a souhaité également s'associer à la réponse solidaire en faveur du peuple ukrainien, coordonnée par la Métropole Nice Côte d'Azur via l'Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques, déployée dans sa dimension humanitaire,

Considérant qu'une plateforme téléphonique (04.97.13.59.00) et une adresse électronique dédiées (soutien.ukraine@nicecotedazur.org) ont été mises en place, permettant de centraliser toutes les demandes concernant la solidarité avec l'Ukraine et que celles-ci ont permis de traiter :

- 5 712 appels depuis le 28 février,
- 2 144 échanges de mails,
- 522 propositions de logement,
- 336 propositions de bénévolat,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

N° 20.1
Chrono 16115

Rapporteur : **Madame Christiane AMIEL-DINGES**

Service : **Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques**

Commission : **2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE**
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE

Objet : **Dispositifs de soutien aux déplacés ukrainiens.**

Considérant que l'action de la ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur a permis :

- l'organisation de dispositifs de collectes de dons, en nature et en numéraire,
- de mettre en place des dispositifs d'accueils et de suivi des déplacés ukrainiens,
- d'organiser un « hub inter-régional » au boulodrome Gallaratto, dans la plaine du Var,
- d'organiser des opérations caritatives permettant le reversement des recettes encaissées au fonds d'urgence au profit du peuple ukrainien,

ces actions étant présentées ci-après,

Considérant qu'il est également proposé par cette délibération :

- de soutenir l'association franco-ukrainienne de la Côte d'Azur qui souhaite organiser une garderie pour les enfants ukrainiens,
- d'accorder une gratuité de l'entrée du parc Phoenix aux déplacés ukrainiens ainsi que la mise à disposition gratuite de certaines de ses salles,

I - les dispositifs de collecte de dons, en nature et en numéraire mis en place :

Considérant la mise en place d'un dispositif de collecte de dons de première nécessité de denrées non périssables, produits nourrissons, produits d'hygiène, vêtements chauds neufs, nourriture, etc., sur 46 points de collecte dans la Métropole avec des livraisons en provenance de Menton, Cavaillon, Carpentras, Briançon, Forcalquier ou de Corse,

Considérant l'organisation d'un centre de tri, de stockage et d'expédition basé à Nice, au MIN Fleurs, chargé de conditionner les denrées, d'approvisionner les camions et de préparer les convois à destination de l'Ukraine en lien avec les associations partenaires (association franco-ukrainienne de la Côte d'Azur, Secours Populaire) qui totalise 445 palettes expédiées en Ukraine soit plus de 265 tonnes via 18 camions,

Considérant la distribution locale aux réfugiés mise en place au sein d'un local à l'Arénas face au Parc Phoenix, de la Maison pour l'Accueil des Victimes, du gymnase Cyrille Besset et du Boulodrome Gallaratto, qui a permis la distribution de 2 120 kits individuels (hygiène, vêtement, alimentaire, bébé, couverture, etc.),

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

N° 20.1
Chrono 16115

Rapporteur : **Madame Christiane AMIEL-DINGES**

Service : **Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques**

Commission : **2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE**
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE

Objet : **Dispositifs de soutien aux déplacés ukrainiens.**

Considérant que, pour le matériel chirurgical dont certaines associations franco-ukrainiennes ont relayé le manque, l'Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques assure le lien avec le CHU ainsi que les cliniques privées pour le récupérer et s'assurer de leur acheminement,

Considérant la mise en place d'un fonds d'urgence au profit du peuple ukrainien avec un site internet dédié au recueil des dons numéraires (soutienukraine.nicecotedazur.org) qui totalise à ce jour 86 727€ de dons financiers avec une répartition des dons organisée de la manière suivante :

- 75 % des dons affectés à certaines ONG opérant sur la zone de conflit ou sur la prise en charge des réfugiés dans les pays limitrophes,
- 25 % aux CCAS des communes de la Métropole impliquées dans la prise en charge des réfugiés,

II - les dispositifs d'accueil et de suivi des déplacés mis en place :

Considérant que 1 878 réfugiés sont arrivés à Nice soit 708 familles (dont 49 % en provenance de Kiev, 18 % de Kharkiv) et que 814 personnes sont logées à ce jour (656 relogés en famille d'accueil, 116 relogés dans un logement vacant, 42 relogés en auberge Saint-Exupéry),

Considérant la mise en place d'un Guichet unique ouvert à la Maison pour l'Accueil des Victimes afin d'accompagner les réfugiés, en lien avec le CCAS de la Ville de Nice et l'association franco-ukrainienne de la Côte d'Azur, organisant :

- l'accompagnement administratif et juridique,
- l'aide au logement temporaire et relogement à Nice,
- le suivi psychologique (192 accompagnements psychologique effectués à ce jour),
- le suivi social,
- l'accompagnement spécifique des enfants réfugiés : proposition de scolarisation, de centres de loisirs et d'activité sociale,
- l'aide médicale : orientation et suivi médical,
- l'aide à l'inscription scolaire (déjà 127 enfants scolarisés),

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

N° 20.1
Chrono 16115

Rapporteur : Madame Christiane AMIEL-DINGES

Service : Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques

**Commission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE**

Objet : Dispositifs de soutien aux déplacés ukrainiens.

- la distribution de titres de transports gratuits. RLA ayant déjà accordé 2 071 cartes de transport pour un montant de 200 000 €
- la permanence de l'association franco-ukrainienne de la Côte d'Azur,
- la mise en relation entre les potentiels employeurs et les déplacés ukrainiens : 150 offres d'emploi déjà proposées aux déplacés,

Considérant le dispositif de cours de français et d'accompagnement scolaire en soutien au peuple ukrainien organisé qui permet, depuis le mois de mars, de dispenser des cours gratuitement, pour les personnes accueillies à Nice, en partenariat avec la société Francophonie et les cours à destination de 250 adultes enfants, dispensés dans des salles du parc Phoenix,

Considérant que ce dispositif permet également un accompagnement vers l'inscription dans les écoles : 136 enfants ukrainiens ont pu être inscrits dans les écoles niçoises tandis que d'autres suivent des cours par correspondance dispensés depuis l'Ukraine,

Considérant l'aide alimentaire mise en place ayant permis de distribuer 1 249 colis alimentaires et d'offrir 18 241 repas, grâce au restaurant solidaire pour les réfugiés servant 120 repas par jour,

Considérant que dans le cadre de la réponse à la crise ukrainienne, les services de la Ville de Nice ont été sollicités pour confectionner et livrer des petits-déjeuners et des repas aux déplacés ukrainiens, ainsi que pour mettre à disposition des dotations de produits alimentaires, de produits d'entretien, de consommables à usage unique (blouses, charlottes, etc.), de matériel :

- pour le Hub (Gymnase Malatesta puis Boulodrome), ouverts tous les jours, mise à disposition, à compter du 11 mars, de petits-déjeuners, repas en barquettes, pique-niques sandwichs et dotation hebdomadaire de produits alimentaires, de produits d'entretien, de consommables à usage unique et dotation de matériel à la mise en place,
- pour la Maison d'Accueil des Victimes puis l'ancien hôpital Saint-Roch, ouverts tous les jours du 14 mars au 1^{er} avril inclus, confection et livraison de pique-niques sandwichs et plats autochauffants, ainsi que de consommables à usage unique,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

N° 20.1
Chrono 16115

Rapporteur : Madame Christiane AMIEL-DINGES

Service : Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques

**Commission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE**

Objet : Dispositifs de soutien aux déplacés ukrainiens.

- pour les restaurants Face 06 et Raspal, confection et livraison de repas en barquettes et dotation hebdomadaire de produits alimentaires, de produits d'entretien, de consommables à usage unique et dotation de matériel à la mise en place,
- pour le MIN, à compter du 21 mars, du lundi au vendredi, mise à disposition de repas barquetés et de consommables à usage unique,
- pour le groupe carnavalesque ukrainien, au Forum Nice Nord, depuis le 28 mars, confection et livraison de petits-déjeuners et repas midi et soir 7 jours sur 7, et dotation hebdomadaire de produits alimentaires, de produits d'entretien, de consommables à usage unique et dotation de matériel à la mise en place,

Considérant l'organisation d'un centre médical pour les réfugiés basé rue Hancy offrant les consultations médicales (73 consultations adultes et enfants) et effectuant les rappels vaccinaux et les tests tuberculose (858 actes médicaux dont 328 tests tuberculiques réalisés),

Considérant l'organisation le 7 avril 2022 d'un forum pour l'emploi des déplacés ukrainiens dans le futur Hôtel des Polices afin de les mettre en relation avec des potentiels employeurs (restaurateurs, hôteliers...) et de faciliter leur inscription à Pôle emploi,

III – l'organisation du Hub inter-régional :

Considérant troisièmement la mise en place d'un Hub inter-régional au boulo-drome Gallaratto ouvert 7 jours/7 et 24h/24h pour coordonner l'accueil des réfugiés venus d'Ukraine avant de les rediriger sur le territoire de la région ou au-delà, comprenant :

- un espace hébergement temporaire de 144 lits avec sanitaires et douches,
- une cantine,
- un centre médical et un appui psychologique,
- des distributions de biens de première nécessité,
- un recensement des hébergements disponibles dans les autres départements et un transfert par véhicule vers ces hébergements,

Considérant que ce Hub a accueilli 2 354 déplacés dont 1 155 femmes et 677 enfants et a organisé le transfert de 756 déplacés dans d'autres départements,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

N° 20.1
Chrono 16115

Rapporteur : Madame Christiane AMIEL-DINGES

Service : Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques

Commission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE

Objet : Dispositifs de soutien aux déplacés ukrainiens.

IV – Les opérations culturelles caritatives :

Considérant les opérations caritatives organisées permettant le reversement des recettes encaissées au Fonds d'urgence au profit du peuple ukrainien ou à des associations œuvrant pour le peuple ukrainien,

Considérant notamment le Concert pour la Paix organisé le 22 mars à l'Opéra de Nice avec le pianiste Nicolas Bringuier et son épouse Olga Monakh, d'origine ukrainienne, dont la recette de 27 127 € fera l'objet d'une prochaine délibération pour organiser les modalités de son reversement,

Considérant le propos de l'exposition « *Mirkine par Mirkine : photographes de cinéma* », présentée au Musée Massena du 16 décembre 2021 au 15 mai 2022, consacrée au photographe de cinéma Léo Mirkine, né à Kiev (Ukraine) en 1910, ayant installé son atelier rue de France à Nice, où celui-ci a fait acte de résistance et ayant photographiés de nombreux tournages de films réalisés aux studios de la Victorine,

Considérant que du 16 avril au 15 mai, la fréquentation de cette exposition a généré des recettes de billetterie à hauteur de 21 579 €

Considérant qu'il est proposé que le montant de cette recette soit redistribué sous forme de subvention de la Ville de Nice au projet porté par l'association franco-ukrainienne de la Côte d'Azur (AFUCA) détaillé ci-après,

V – l'organisation d'une garderie pour les enfants ukrainiens :

Considérant que les déplacés ukrainiens commencent à travailler et continuent à faire des démarches administratives ne leur permettant pas, dans le même temps, de s'occuper de leurs enfants autant qu'ils le souhaiteraient,

Considérant que l'association AFUCA propose d'organiser une garderie, au sein d'une des écoles de la ville de Nice du 25 mai 2022 au 31 août 2022 pour un maximum de 48 enfants,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

N° 20.1
Chrono 16115

Rapporteur : Madame Christiane AMIEL-DINGES

Service : Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques

Commission : **2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE**
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE

Objet : Dispositifs de soutien aux déplacés ukrainiens.

Considérant en effet que les enfants ukrainiens ont besoin de normalité et de distraction après avoir, pour une part d'entre eux, vécu le traumatisme de la guerre ; pratiquer une activité sportive, culturelle ou ludique, leur permet de se reconnecter à un fonctionnement normal de société, de retrouver des repères de leur vie « avant la guerre » et de sortir de l'état de stress dans lequel ils ont pu être plongés,

Considérant que l'association AFUCA est à l'origine une association culturelle, qu'elle travaille depuis le début de la crise ukrainienne avec l'Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques, qu'elle a la connaissance des réfugiés pour les avoir accueillis sur Nice et aidés à leur suivi et qu'elle connaît donc les familles et leurs besoins,

Considérant que la présence de 4 animateurs est envisagée,

Considérant que le coût total de ce projet activité est estimé à 26 572 € dont 25 872 € de rémunération des animateurs, 400 € de matériel et 300 € d'assurance et que l'association AFUCA a sollicité une aide de la ville de Nice,

Considérant qu'il est donc proposé de subventionner ce projet à hauteur de 21 579 € soit 80 % du montant total par le biais d'une convention d'objectifs à conclure avec l'association qui le porte,

VI – la gratuité du parc Phoenix et la mise à disposition de salles :

Considérant la vocation pédagogique, scientifique et culturelle du Parc Phoenix, lieu intergénérationnel de loisirs et de détente, qui œuvre dans les domaines relatifs à la diffusion de la culture et de la connaissance du monde en général,

Considérant que trois salles d'exposition, situées à l'entrée du parc, côté Arénas, peuvent être mises gracieusement à disposition pour servir de salles de classe destinées à l'apprentissage du français par les réfugiés ukrainiens et leur seraient accessibles gratuitement sur présentation du badge « Solidarité Ukraine » délivré par l'Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques,

Considérant que par son environnement serein et reposant, le parc Phoenix peut représenter un lieu susceptible d'aider les ressortissants ukrainiens à se ressourcer,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

N° 20.1
Chrono 16115

Rapporteur : Madame Christiane AMIEL-DINGES

Service : Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques

Commission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE

Objet : Dispositifs de soutien aux déplacés ukrainiens.

Considérant qu'il est possible d'accorder la gratuité d'accès au Parc Phoenix pour l'année 2022, aux ressortissants ukrainiens sur présentation aux caisses d'un justificatif tel que passeport, carte d'identité, numéro d'enregistrement en Préfecture leur donnant le droit d'asile politique ou un statut de réfugiés,

Considérant par ailleurs que les festivités organisées par l'association franco-ukrainienne Côte d'Azur (FUCA) au parc Phoenix pourront donner lieu à la mise à disposition gratuite de la salle Linné dès lors que l'entrée sera libre,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1. approuver le reversement de la recette de 21 579 € de l'exposition « *Mirkiné par Mirkiné : photographes de cinéma* », présentée au Musée Massena du 16 décembre 2021 au 15 mai 2022, consacrée au photographe de cinéma Léo Mirkiné, né à Kiev (Ukraine), sous la forme d'une subvention à l'association franco-ukrainienne de la Côte d'Azur (AFUCA), dans le cadre de la mise en place d'une garderie pour les enfants réfugiés ukrainiens à Nice dans une école de la ville,
2. approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'association AFUCA,
3. approuver le bénéfice de la gratuité d'entrée au parc Phoenix pour l'année 2022 aux déplacés ukrainiens, la mise à disposition gracieuse de trois salles d'exposition pour l'organisation de cours de français, et la gratuité de la salle Linné du parc Phoenix pour les festivités organisées par l'association franco-ukrainienne Côte d'Azur lorsque l'entrée sera libre,
4. prendre acte de l'ensemble des actions de solidarité mises en place par la Ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur, via la mobilisation de leur Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques, au bénéfice des réfugiés ukrainiens,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

N° 20.1
Chrono 16115

Rapporteur : Madame Christiane AMIEL-DINGES

Service : Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques

**Commission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE**

Objet : Dispositifs de soutien aux déplacés ukrainiens.

- 5. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.**